

Association des Résidents
Centre socio-culturel de l'Esplanade
Pôle animation

VŒUX POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE PRIMAIRE 2018/2019

Nom(s) de(s) enfants(s)	Prénom(s) de(s) enfants(s)	Date(s) de naissance(s)	Classe(s) 2018/2019
-	-/...../.....
-	-/...../.....
-	-/...../.....

L'accueil périscolaire comprend : l'accueil des enfants à l'école, un temps de récréation à l'école, le retour à l'ARES, un temps d'activité et un temps de devoirs.

ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR				
Du 3 Septembre 2018 au 5 Juillet 2019, hors vacances scolaires				
De 15h45 à 18h30	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date :

Signature :

Déroulement d'une journée

- En périscolaire

15h45-16h30 : Récréation à l'école, trajet vers l'ARES :



Les enfants se présentent aux animateurs sous le panier de Basket de l'école ; prennent leur goûter puis se dirige vers l'ARES.



Avant 16h30 : les parents peuvent chercher leur(s) enfant(s)

16h30-17h30 : Temps d'activité :

Les animateurs proposent des activités chaque soir : artistique, sportive, ludique, d'éveil, créative,... Des projets seront proposés sur plusieurs séances.



A partir de 17h30 : les parents peuvent chercher leur(s) enfant(s)

17h30-18h30 : Temps de devoirs :

Les animateurs encadrent les enfants lors de temps de devoirs. Il ne s'agit pas d'un accompagnement à la scolarité.



Décharge de responsabilité

Je soussigné, Mr-Mme, autorise mon enfant
..... à participer :

- A l'A.P.C à l'école
- Aux activités de l'école

Aux dates et horaires suivants :

Période : du/...../20.... au/...../20....

Horaires :

Jour :

- Lundi
- Mardi
- Jeudi
- Vendredi

Ainsi, mon enfant ne participera pas aux activités de l'ARES.

Bon pour servir et valoir ce que de droit.

Date et signature :

La Passerelle d'activés (mercredis, soirs et vacances) Activités pour Tous & École de Musique

Pourquoi ?

L'ARES, en tant que structure socio-culturelle, dispose de plusieurs secteurs d'activités distincts : Pôle Animation, École de Musique, Activités pour Tous (Taekwondo, poterie, danse...), projet Théâtre, etc...

Notre structure a à cœur de pouvoir permettre l'accès aux enfants à l'ensemble de ses activités. Aussi, pour les enfants inscrits au Pôle Animation les soirs et Mercredis, l'ARES donnera la possibilité de participer également aux cours de musique et Activités pour Tous se déroulant dans la structure.

Règles et fonctionnement

Le parent dépose et cherche l'enfant au Pôle Animation uniquement en le confiant à un animateur et non directement aux activités.

L'enfant est cherché et récupéré par l'intervenant ou le professeur de musique concerné. Pendant ce temps il participe à des activités plus souples du Pôle Animation.

Tant que le parent n'a pas informé le Pôle Animation que son enfant est inscrit à une autre activité, celui-ci ne sera libéré sous aucun prétexte, même si un intervenant vient le chercher. (L'enfant étant sous la responsabilité de Pôle Animation)

Ainsi, seuls les enfants dont **les parents auront rempli le coupon ci-joint puis l'auront transmis à la directrice du Pôle Animation participeront aux activités.**

INSCRIPTION

Je soussigné(e), Mr-Mme.....représentant légal de l'enfant

..... demande à ce que mon enfant puisse participer aux activités suivantes :

Qui aura lieu :

JOUR : HORAIRES :

INTERVENANT/PROFESSEUR : SALLE :

Qui aura lieu :

JOUR : HORAIRES :

INTERVENANT/PROFESSEUR : SALLE :

➔ A la fin de son activité, l'enfant rejoindra le Pôle Animation avant d'être récupéré par ses parents sauf si celle-ci se termine au-delà des horaires du Pôle Animation (18h15).

Lu et approuvé,
Date et signature